

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAE 373 Arc de l'Innovation – Subvention (150 000 euros) et convention avec Accords Croisés (18^e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'allouer une subvention de 150 000 euros à la structure Accords Croisés au titre du portage du projet de studio « Le 360° » ;

Vu la saisine de Monsieur le Maire du 18^e arrondissement, en date du 10 octobre 2016 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 17 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec la structure Accords Croisés.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à Accords Croisés, entrepreneur du spectacle détenteur de la Licence 2, dont le siège social est situé 28 rue Stephenson 75018 (n° simpa 187327 / dossiers 2016_08727).

Article 3 : La présente dépense d'un montant global de 150 000 euros sera imputée au chapitre 204 rubrique 90 nature 20421 AP 4975 du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2016, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO